

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL EN TRANSPORT PUBLIC COLLECTIF EN ÎLE-DE-FRANCE

Je soussigné(e),

Nom prénom de l'employeur : **Robert Lanoix**

Fonctions : **CEO, CTO**

certifie que :

- les déplacements de la personne ci-après ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités professionnelles ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (au sens du 1er du 2e alinéa de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19) ;
- ces déplacements nécessitent sa présence dans les transports en commun entre 06 h 30 et 09 h 30, et entre 16 h 00 et 19 h 00 ;
- l'heure d'arrivée de la personne ci-après sur son lieu d'activité professionnelle est prévue :
 - entre 6 h 30 et 7 h 30
 - entre 7 h 30 et 8 h 30
 - entre 8 h 30 et 9 h 30
 - après 09 h 30
- l'heure de départ de la personne ci-après de son lieu d'activité professionnelle est prévue :
 - avant 16 h 00
 - entre 16 h 00 et 17 h 00
 - entre 17 h 00 et 18 h 00
 - entre 18 h 00 et 19 h 00

Nom : **Dupont**

Prénom : **Jean**

Date de naissance : **07 / 04 / 1981**

Adresse du domicile : **1 rue du Louvre, Paris**

Nature de l'activité professionnelle : **Chef de Projet**

Lieux d'exercice de l'activité professionnelle¹ : **Paris**

Date de fin de validité² : **31 / 12 / 2020**

Nom et cachet l'employeur : **Consulting SAS**

Fait à : **Paris**

Le : **10 / 10 / 2020**



1- Indiquer tous les lieux d'exercice de l'activité du salarié, sauf si la nature même de cette activité, qui doit être scrupuleusement renseignée, ne permet pas de les connaître à l'avance (par exemple : livraisons, interventions sur appel, etc.).

2- La durée de validité de ce justificatif est déterminée par l'employeur. Il n'est donc pas obligatoire de le renouveler chaque jour. Cette durée doit tenir compte de l'organisation du travail mise en place par l'employeur (rotations de personnel par exemple) ainsi que des périodes de congé ou de repos.

ATTESTATION DEROGATOIRE
USAGE DES TRANSPORTS PUBLICS COLLECTIFS EN ILE-DE-FRANCE
DE 06 h 30 à 09 h 30 et de 16 h 00 à 19 h 00

Je soussigné(e),
Mme / M. : : **Jean Dupont**
Né(e) le : **07 / 04 / 1981**
A : **Paris**
Demeurant : **1 rue du Louvre, Paris**

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case)¹

- Trajets entre le lieu de résidence et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle, et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés pour les travailleurs non salariés² ;
- Trajets entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire effectué par une personne qui y est scolarisée ou qui accompagne une personne scolarisée et trajets nécessaires pour se rendre à des examens ou des concours ;
- Déplacements pour consultations et soins spécialisés ne pouvant être assurés à distance ou à proximité du domicile ;
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables et pour la garde d'enfants ;
- Déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire ;
- Déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire ;
- Déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise.

Fait à : **Paris**

le : **10 / 10 / 2020**

(signature)

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu d'un document permettant de justifier du motif du déplacement

² Les travailleurs salariés doivent présenter, en lieu et place du présent document, un justificatif de déplacement établi par leur employeur